



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.24.074
portant sur la

signature d'un contrat de cession
dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025, le spectacle « MAD CHEETAH » est organisé à la Salle des fêtes Jean Zay à Ingré le 12 octobre 2024.

Article 2 : Un contrat est donc conclu entre la ville d'Ingré et la SAS Les Facéties de Lulusam - 19 côte du torchon 27220 Bois le roi.

Article 3 : La dépense d'un montant total de 1150€ TTC sera imputée sur la ligne budgétaire Chapitre 11 Nature 6042.

Article 4 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le 3 octobre 2024



Le Maire,

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : 3 octobre 2024

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_24_074
Objet :	signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 - spectacle « MAD CHEETAH
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20241003-DC_24_074-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20241003-DC_24_074-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : DC.24.074 - Contrat MAD CHEETAH.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20241003-DC_24_074-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	210.9 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : DC.24.074 - contrat annexe.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20241003-DC_24_074-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	608.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 octobre 2024 à 15h57min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 octobre 2024 à 15h58min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 octobre 2024 à 16h02min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 octobre 2024 à 16h02min36s	Reçu par le MI le 2024-10-03